



Aménagement locaux loué à des fins professionnel

Par **L. Humbert**, le **01/03/2019** à **10:55**

Bonjour,

je prépare la création de mon entreprise aillant pour objectif de fabriquer des plats à emporter. Ces plats seront conservés sous atmosphère protégé, permettrant une conservation du produit fini de cinq à dix jours et seront ensuite vendus à commerçants locaux pour être distribués.

Pour mon projet j'ai besoin d'aménager une cuisine professionnelle. Un ami me propose de me mettre à disposition (louer) son garage qui a les dimensions et l'emplacement idéal pour mes besoins.

afin d'aménager ma cuisine, de nombreux travaux doivent être réalisés dans le bâtiment qui est brut actuellement, égouts, dalle, carrelage, doublage, isolations des murs, électricité tous ces travaux qui, si je dois quitter le bâtiment, resteront sur place et donneront de la valeur au garage se composant aujourd'hui de quatre murs et toit.

Avec le propriétaire, nous nous posons les questions suivantes,

- jusque où les travaux de transformation du bâtiment sont-ils à ma charge ou à celle du bailleur ?

- quelles sont les points primordiaux que nous devons stipuler dans notre contrat ?

Je vous remercie des réponses que vous pourrez nous apporter.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Sincères salutations